

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFF. ADM. & JURD  
DIVISION DE L'AGPM

566  
3

-----  
DECRET N° 75/247 /ETR/SG/DAAJ/DAGPM  
du 16.5.75 portant nomination de Monsieur  
GAIMPIO Edouard en qualité de 2<sup>e</sup> Conseil-  
ler à Kinshasa.  
-----

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT  
MINISTRE DU PLAN ,

Vu la Constitution du 24 Juin 1973 ;  
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut  
général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire  
du Congo ;  
Vu le décret n° 61-143/FP du 27 Juin 1961 portant  
statut commun des cadres du personnel diplomatique et Consulai-  
re de la République Populaire du Congo ;  
Vu le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant  
organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;  
Vu le décret n° 67/116/ETR/SG/DAAJ/AGPM du 16  
Mai 1967 fixant le régime des rémunérations des cadres diploma-  
tiques et consulaires de la République Populaire du Congo ;  
Vu le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 portant  
réorganisation des structures des Ambassades de la République  
Populaire du Congo à l'Etranger ;  
Vu le décret n° 75/20 du 8 Janvier 1975 portant  
nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement Ministre  
du Plan ;  
Vu le décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant  
composition du Gouvernement de la République Populaire du Congo ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur GAIMPIO Edouard, Professeur de CEG de  
3<sup>e</sup> échelon en service à Brazzaville est nommé 2<sup>e</sup> Conseiller  
à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Kinshasa  
(République du Zaïre)

Article 2 : Les Ministres des Affaires Etrangères, du Travail  
et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de  
l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la  
date de prise de service de l'intéressé à Kinshasa. sera enre-  
gistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre Chef du  
Gouvernement Ministre du Plan  
Le Ministre des Affaires Etrangères

*D. CH. GANAO*  
D. CH. GANAO

Le Ministre du Travail et de la Prévo-  
yance Sociale chargé de l'Industrie

*A. DENGUET*  
A. DENGUET

BRAZZAVILLE, le 16 MAI 1975

*H. LOPES*  
H. LOPES

Pour Le Ministre des Finances  
Le Ministre du Commerce,

*A. POATY*  
A. POATY.-